

ABONNEMENT.

Année	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Année	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^o,
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne	30 c.
Réclames	30
Faits divers	75

RÉSERVES SONT FAITES

On a le droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées sans restitution dans ce dernier cas ; Et de droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C^o,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 35 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

21 Août 1875.

Bulletin politique.

Nous appelons tout particulièrement l'attention de nos lecteurs sur la correspondance suivante de Cracovie, que nous empruntons à l'Univers :

L'AFFAIRE DE L'HERZÉGOVINE ET LA QUESTION D'ORIENT.

Cracovie, 15 août.

L'insurrection de l'Herzégovine serait un fait très-peu important au point de vue de la politique générale, si elle n'était pas en rapport direct avec la question d'Orient, qui peut se résumer en chiffres précis ainsi qu'il suit :

Il y a en Europe deux millions de Turcs campés au milieu d'une population non turque dépendant directement ou vassale de la Porte, s'élevant à plus de onze millions d'âmes et qui frémit d'impatience de son joug. Parmi les États vassaux, la Serbie, avec une population de 4,500,000 âmes, a sous les armes plus de 420,000 hommes avec 500 canons (1).

La Roumanie, qui a une population de 4,500,000 âmes, a une armée fixe de 62 mille 600 hommes, puis une armée territoriale avec ses réserves et une milice ; de sorte qu'en cas de guerre elle peut mettre sur pied une force armée de plus de 300,000 hommes, tous les Roumains étant astreints au service militaire de l'âge de 20 jusqu'à 40 ans, de plus, la loi autorise, en cas de besoin, une levée en masse.

A ces deux États se joint le Monténégro, qui fait cause commune avec eux, sans être lui-même vassal de la Porte, et le Monténégro a une population valide de 25,000 hommes, qui sont tous soldats, on peut même dire héros. En somme, la Serbie, la Roumanie et le Monténégro peuvent ensemble réunir une force à laquelle la Turquie ne serait pas en état de résister, d'autant moins qu'à leur exemple toutes les populations non turques, sous la domination musulmane, se leveraient indubitablement.

Or, l'année dernière, la Serbie, la Roumanie et le Monténégro avaient conclu entre eux un traité secret défensif et offensif. La Serbie était en ébullition, son Assemblée nationale ou Skoupchtina avait voté une adresse très-belligère au prince régnant et celui-ci s'était vu forcé de renvoyer son ministère modéré et pacifique pour appeler au pouvoir les chefs du parti de la guerre.

Les choses étaient en cet état, et déjà les jeunes Serbes, qui achevaient leurs études à l'étranger, revenaient en toute hâte dans leur patrie pour prendre les armes quand eut lieu le sanglant incident de Podgoritz, qui aurait inévitablement mis le feu aux poudres si la Prusse, l'Autriche et la Russie ne s'étaient pas empressées d'empêcher cette explosion par des moyens combinés en commun.

C'est la Prusse qui a déployé en cette occasion le plus d'activité. M. de Bismarck tenait à se poser en arbitre de la question d'O-

rient. Il a amené la Roumanie, qu'il s'est inféodée, à se retirer du traité qui la liait avec les Serbes et les Monténégrins, puis il a inventé la question de la préséance dans le corps consulaire de Belgrade, à l'aide de laquelle il renversa le ministère belliqueux de M. Zumesck et mit la skoupchtina en déroute.

En tout ceci, le chancelier de fer agissait dans l'intérêt de l'Autriche, qu'il avait subitement prise en grande amitié, et pour laquelle le *statu quo*, en Orient, est une condition de sécurité, sinon même d'existence. Quant à la Russie, voyant que dans cette nouvelle phase de la question d'Orient elle avait contre elle la Prusse et l'Autriche, elle fit bonne mine à mauvais jeu, se donna les airs d'un grand désintéressement, d'une très-tendre sollicitude pour l'Autriche et rivalisa avec la Prusse dans les soins qu'elle met à calmer l'effervescence des Serbes et des Monténégrins.

Quelques mois à peine se sont écoulés depuis cette affaire, et voilà que l'insurrection de l'Herzégovine (4) vient remettre les mêmes intérêts en jeu ; mais il est à remarquer que les attitudes des puissances intéressées ne sont plus exactement les mêmes. La Prusse ne se met plus, cette fois-ci, en évidence pour faire sentir en Orient le poids de sa puissance. Elle laisse le prince Charles de Roumanie envoyer à Pétersbourg son ministre de la guerre, M. Floresco demande des instructions au czar sur la conduite qu'il doit tenir dans les circonstances actuelles. Elle ne s'indigne pas que le prince Milan soit allé lui-même à Vienne prendre le mot d'ordre de l'Autriche, et semble abandonner aux deux puissances les plus directement intéressées dans la question d'Orient le soin de la vider entre elles. C'est du moins ce que l'on peut inférer du langage hautain de la presse russe officieuse. Il y a à ce sujet dans les *Petersburgskie Wiedomosti* (numéro 493) un long article initial très-curieux qui a les allures d'un manifeste de la Russie.

L'insurrection de l'Herzégovine y est condamnée comme un mouvement inconsideré fait sans préparation, sans entente préalable avec la Russie, ainsi qu'avec la Serbie et le Monténégro, et dont la cause déterminante était une folle illusion, c'est-à-dire une aveugle confiance que le peuple de cette contrée avait mise dans l'Autriche à la suite du voyage de l'empereur François-Joseph en Dalmatie, s'imaginant que ce voyage était le premier pas fait vers l'annexion de l'Herzégovine aux États autrichiens.

Voilà pourquoi l'insurrection a arboré le drapeau autrichien, et voilà pourquoi la Russie l'abandonne à son malheureux sort. Elle sera étouffée dans le sang ; mais ce qui ne réussira pas dans l'Herzégovine réussira dans l'Albanie, la Bulgarie ou la Bosnie. L'explosion est inévitable et prochaine, il n'y a pas à en douter : « la seule question est de savoir comment, quand, par qui et au profit de qui elle éclatera. »

Ici l'auteur de l'article recommence l'histoire, ressassé dans sa préface russe, de l'empire ottoman, comparé à une phthisie devenue galopante, et il termine par les réflexions suivantes, que je traduis mot à mot :

« Maintenant, les choses sont arrivées à

(1) On s'étonne de trouver ce nom baroque, qui n'a rien de slave, dans la géographie de cette contrée. En voici l'origine au quinzième siècle : Un chef bosnien, Etienne Wkalowitch, avait formé de ce coin de la Bosnie une principauté à part, et obtint de l'empereur Frédéric III, en 1440, le titre de Herzog, dont il fit un nom pour sa principauté.

la dernière extrémité. La Turquie, matériellement et moralement ruinée, ne se soutenait que grâce à la rivalité des puissances européennes ; mais aujourd'hui, quand, par suite du rapprochement entre la Russie et l'Autriche, un choc entre les deux puissances en Orient n'entre même plus dans les probabilités de la politique, quand la France réduite à l'impuissance (?) n'est plus en état de continuer ses anciennes intrigues sur les bords du Bosphore, quand l'Angleterre s'est retirée, en partie de son propre gré, en partie par la force des choses, de l'arène internationale, où d'ailleurs sa présence n'aurait plus l'importance de jadis, la question d'Orient n'offre plus ses anciennes difficultés, et ne saurait plus provoquer une conflagration générale.

Reste seulement la question de savoir si elle peut être résolue pacifiquement ou s'il faut recourir pour cela à des moyens violents. Mais le mouvement qui se fait dans la péninsule des Balkans rend plus que vraisemblable qu'on ne pourra se passer de l'emploi des moyens violents. Voilà pourquoi il faut que tous les raïas de la Turquie se pénètrent bien de cette conviction qu'ils ne sauront se délivrer du joug ottoman que par une solidarité complète dans l'action, — que les insurrections partielles ne font que retarder l'heure de leur délivrance, — et qu'enfin ils doivent attendre le moment propice pour faire cette levée de boucliers générale sous la direction d'un chef expérimenté (général russe qu'on leur donnera ?). Ce moment est plus proche qu'on ne le croit généralement, car la banqueroute financière de la Turquie, qui arrivera inévitablement en très-peu de temps, sera le signal de sa banqueroute politique. »

On remarquera facilement qu'il n'est pas question dans ce factum de l'Allemagne prussienne, et que l'affaiblissement de la France y est considéré comme ayant énormément facilité la solution de la question d'Orient, ce qui confirme pleinement les appréciations de ma précédente correspondance intitulée : *La France et la Russie*.

Le point de vue de l'Autriche, comme on peut le comprendre, est tout à fait différent. Il est exposé dans le *Pester Lloyd*, qui reçoit des communications du comte Andrassy.

Dans son numéro du 7 août, ce journal, après avoir parlé du séjour du prince Milan à Vienne et de la déception qu'à son retour essuyera le parti belliqueux de Ristich, continue ainsi son article de fond :

« Heureusement, la majorité des Serbes n'est pas si inintelligente qu'elle puisse se laisser entraîner dans une politique aventureuse, impossible à soutenir en présence de la résolution déterminée des trois puissances de la neutraliser. La raisonnable majorité des Serbes penche certainement bien plus vers une paix loyale avec la Porte, qui lui permettrait de développer le bien-être et la civilisation dans son pays, sans attenter à l'intégrité de l'empire ottoman. Dans cette politique, elle peut sûrement compter sur l'appui des trois puissances et particulièrement sur l'Autriche. Le prince Milan, pendant son séjour à Vienne, a reçu, sous ce rapport, des conseils dignes d'être prou fondement médités et dont il saura profiter, nous n'en doutons pas, à son retour à Belgrade. »

— Quant à l'insurrection de l'Herzégovine,

on peut affirmer que les trois puissances se sont mises d'accord pour s'abstenir de toute intervention armée, et même diplomatique, dans cette affaire, la considérant comme une affaire intérieure de la Turquie. Dans cet arrangement il y a un avertissement tacite, mais très-clair pour la Porte d'en finir le plutôt possible avec l'insurrection, et le mieux serait, ne fût-ce qu'au point de vue humanitaire, d'arriver à ce résultat par des moyens pacifiques, et, en effet, d'après les dernières nouvelles, la Porte est entrée dans cette voie, etc. »

Que la Porte procède très-mollement avec l'insurrection, qu'elle désire arriver à un compromis avec la population de l'Herzégovine, ceci paraît évident et atteste l'influence qu'exerce sur elle l'Autriche, la seule des trois puissances déployant dans les circonstances actuelles une grande activité. Il y a un prodigieux mouvement de diplomates à Vienne. M. d'Andrassy, appelé en toute hâte dans la capitale autrichienne, lorsque le prince Milan y était arrivé, ne se dispose plus à repartir. Il en est de même de tous les hauts fonctionnaires de son ministère qui ont interrompu leurs congés pour revenir dans leurs bureaux.

M. de Beust est à Vienne. Les ambassadeurs d'Angleterre et de Russie y sont revenus précipitamment des villes d'eaux. Le baron Rodich, lieutenant-général de la Dalmatie, y a été appelé, bien que les journaux officieux prétendent qu'il ne fera que passer par Vienne, pour se rendre aux eaux de la Bohême (1). Les ambassadeurs d'Allemagne et de Turquie n'avaient pas quitté Vienne, de sorte que si l'ambassadeur français est également dans cette capitale, ce que j'ignore, toutes les grandes puissances y sont en ce moment représentées, et confèrent sur les destinées de l'Orient. La *Nouvelle Presse libre* donne à ce sujet des renseignements précis, paraît-il, à très-bonnes sources, car les journaux officieux de Vienne les reproduisent.

« Malgré la présence à Vienne, dit-elle, des diplomates les plus sérieux, pendant la saison morte actuelle, on a la ferme persuasion dans la sphère diplomatique que la situation n'a aucune gravité. Quant à l'attitude de l'Autriche, le prince de Serbie a reçu du cabinet de Vienne l'assurance qu'elle ne modifiera nullement sa politique bienveillante à l'égard des pays de l'Orient turc, et que l'envoi d'une force insignifiante de quelques compagnies de soldats sur la frontière dalmate n'a aucune signification offensive. »

Contrairement à cette dernière assertion, les *Petersburgskie Wiedomosti*, dans l'article cité plus haut, soutiennent que le cordon de troupes établi sur la frontière de l'Herzégovine est le carcan destiné à étouffer l'insurrection dans ce petit pays.... Ce qu'il y a de positif, c'est que l'Autriche a jugé que la force qu'elle avait en Dalmatie (deux régiments d'infanterie et un bataillon de chasseurs à pied) n'était pas suffisante pour surveiller la frontière de l'Herzégovine, et elle y a envoyé en toute hâte, de Presbourg par Trieste et la mer, le régiment hongrois Raming.

Si l'on compare l'attitude de l'Autriche à celle de la Russie, en face de l'insurrection de l'Herzégovine, on arrive à ces conclusions : 1° que ni l'une ni l'autre ne

(1) Le télégraphe a annoncé qu'il est arrivé à Vienne.

peuvent intervenir directement dans les troubles de la Turquie, par suite d'arrangements antérieurs convenus entre les trois empereurs;

2° Que, dans les circonstances actuelles, la Russie laisse l'Autriche libre de travailler, par tous les autres moyens en son pouvoir, à pacifier la Turquie et à y maintenir le statu quo;

3° Mais que c'est la dernière limite de son abnégation, et que, si cette expérience ne réussit pas à l'Autriche, c'est-à-dire si l'insurrection de l'Herzégovine gagne les autres pays slaves ou albanais de la Turquie et amène une conflagration générale dans cet empire, ou bien si, cette insurrection étouffée, une autre éclate bientôt après, sur un autre point de la Turquie d'Europe, la Russie procédera à l'exécution de ses desseins traditionnels, sans plus de ménagement pour les protecteurs de la puissance ottomane.

Or, les événements dans l'Herzégovine marchent jusqu'à présent plutôt au gré de la Russie, bien qu'elle ne crût pas elle-même tout d'abord au succès de cette affaire, contrairement au gré de l'Autriche.

Les insurgés, après leur victoire de Nerésinie, sont devenus les maîtres de tout ce coin de leur pays, qui confine d'un côté à la Dalmatie, de l'autre côté au Monténégro, et reçoivent des secours d'un côté et de l'autre.

En effet, le cordon de troupes autrichiennes n'a pu empêcher ni le transport des armes, des munitions, des provisions, ni le passage de 2 ou 3,000 volontaires de la Dalmatie en Herzégovine, et le Monténégro leur a fourni déjà plus de 2,000 vaillants soldats, armés de fusils au tir précipité.

Pour peu que l'insurrection tienne encore un mois, ce qui n'est pas difficile dans un pays d'abruptes montagnes, toute la population valide du Monténégro sera avec elle. Le prince Nicolas sera lui-même entraîné dans le mouvement.

Il en est de même de la Serbie, l'enthousiasme pour l'insurrection y va crescendo. Il y a environ trois semaines, un comité s'est formé à Belgrade pour porter secours aux insurgés, et à la tête de ce comité figurent des officiers supérieurs de l'armée serbe, tels que M. Wlajkowitz, le président; MM. Turemiz, Rikolier, Stratimirovitch, etc.; puis la jeunesse a commencé à passer par troupes nombreuses sur le théâtre de la lutte. Voilà maintenant qu'un des plus riches particuliers de la Serbie, M. Krizmanic, forme un régiment à ses frais, et dernièrement, un concert, qui a été donné à Belgrade, au profit des insurgés, s'est terminé par une scène d'enthousiasme frénétique. Le prince Milan, tout endoctriné qu'il a été à Vienne, sera probablement obligé de tirer son épée ou il perdra sa couronne. La contagion insurrectionnelle ne s'arrête pas aux limites du monde slave de la Turquie. Voilà ce qu'écrivait la *Presse*, de Roumanie, journal gouvernemental :

« Nous vivons dans un siècle qui peut être nommé le siècle des nationalités, et peut-être demain, déjà, serons-nous obligés de nous occuper activement de la grande question dont nous attendons la solution depuis si longtemps. Aussi, soyons prêts à tout événement, et pour pouvoir dignement répondre à ce qu'exige de nous notre devoir et notre honneur, cessons nos disputes intérieures, ne nous affaiblissions pas mutuellement, mais serons-nous les uns contre les autres et unissons nos forces, car nous aimons tous également notre pays et désirons sa grandeur. » Enfin, les dernières nouvelles de l'Orient nous annoncent que l'Albanie et la Tessalie, suivant l'exemple de l'Herzégovine, ont refusé de payer l'impôt à la Porte.

Nous sommes donc vraisemblablement à la veille d'événements d'une portée incalculable, et qui sait si l'alliance des trois empereurs n'aboutira pas à un arrangement entre la Prusse et la Russie dans le genre de la convention de Tilsitt, sans qu'on tienne le moindre compte de l'Autriche, aussi gênante, en réalité, pour la Prusse que pour la Russie.

Chronique générale.

M. le duc Decazes a repris la direction du ministère des affaires étrangères. Bien

qu'il vienne d'être nommé président du conseil général de la Gironde, il a cru devoir renoncer à se rendre à Bordeaux.

L'*Echo universel* déclare que « les événements de l'Herzégovine, de la Bosnie et de la Serbie rendent nécessaires la présence de M. le duc Decazes à son poste. »

M. le ministre des affaires étrangères a eu, ajoute le même journal, plusieurs entrevues avec les représentants de la Turquie, de l'Angleterre, de la Russie et de l'Autriche.

Il est, en effet, impossible de se faire illusion sur la gravité des événements qui se déroulent en Orient. Tous les cabinets européens suivent, avec une attention qui n'est pas exempte d'inquiétude, les progrès de l'insurrection de l'Herzégovine et l'agitation de toutes les principautés vassales de la Porte.

L'examen des élections faites pour la formation des bureaux des conseils généraux y fait voir peu de changements. Il en est pourtant qu'il convient de noter, comme symptôme de l'entraînement que fait subir aux esprits la marche de notre politique générale.

Il est remarquable, en effet, que les changements de présidents sont favorables aux républicains.

Huit changements seulement ont eu lieu, qui ont donné, si nous ne nous trompons, cinq présidents républicains. Ce sont : MM. Bardoux, Terver, Bozérien, le général Pellissier et Lacoste. Sur ces cinq présidents, les deux premiers sont élus à la place d'autres républicains; les trois suivants remplacent des conservateurs.

Nouveau symptôme de ce qu'il faut attendre de la République soit-disant ouverte à tous.

Il faut noter pourtant que, dans les Vosges, M. Grandjean, conservateur, a été élu à la place de M. Claude, républicain.

La semaine dernière ont été éprouvées, au polygone de Vincennes, deux pièces en acier se chargeant par la culasse, du calibre de 22 centimètres. Les tirs d'épreuve ayant été satisfaisants, les deux pièces nouvelles ont été envoyées au Mont-Valérien.

Les nouvelles manœuvres d'infanterie distribuées la semaine dernière dans tous les régiments d'infanterie et les bataillons de chasseurs à pied ont commencé à être mises à exécution à partir du 15. Les règlements d'école de peloton, bataillon et régiment de 1869, demeureront encore en usage jusqu'à la fin de l'année et seront encore exigés pour les examens de sous-lieutenants de réserve et d'officiers de l'armée territoriale.

Il est question de revenir sur la décision prise tout d'abord sur le mode de distribution du fusil Gras à notre infanterie. On sait qu'il avait été décidé en premier lieu que l'arme nouvelle ne serait mise entre les mains des troupes que lorsque l'armement complet de guerre (900,000) aurait été confectionné. Il se pourrait que le ministre de la guerre fit distribuer le fusil Gras par corps d'armée, comme cela s'est opéré en Prusse.

Nous empruntons au *Soir* le récit d'un drame qui s'est passé avant-hier à la Bourse de Paris.

Vers deux heures et demie, dit ce journal, au moment où la baisse était la plus forte, on vit sous le péristyle un individu porteur d'une canne de fort calibre s'approcher d'un boursier bien connu, M. Dégas, le banquier qui habite 28, rue de la Victoire.

Quelques injures sont échangées, l'individu assène à M. Dégas de violents coups de canne sur le dos et sur la tête. Aussitôt M. Dégas porte la main à la poche de son pardessus et en tire un revolver. A la vue de l'arme, l'agresseur prend la fuite et descend quatre à quatre l'escalier, pendant que M. Dégas tire sur lui trois coups de revolver, sans l'atteindre.

Mais à la grille un sergent de ville le saisit au collet; en deux bonds, M. Dégas est sur lui, et à deux reprises il fait feu presque à bout portant.

Les agents accourent et M. Dégas est désarmé.

L'individu avait reçu les deux balles dans la joue gauche, sous l'œil; elles avaient atteint le même point et étaient ressorties toutes deux à la hauteur de la tempe.

On transporta aussitôt le blessé à la pharmacie Jourdan, 24, rue Feydeau, où le docteur Bouthier, prévenu aussitôt, examina attentivement la blessure et déclara qu'elle ne présentait aucune gravité.

En même temps, on était allé avertir M. André, le commissaire de police de la rue d'Amboise; il courut à la pharmacie Jourdan, pendant qu'on ramenait chez lui M. Dégas. Le magistrat reçut la déposition du blessé.

C'est un M. Legrand, ingénieur. Depuis plusieurs mois déjà, à la suite d'une affaire qui n'est pas du domaine de la finance et tient essentiellement à la vie privée, M. Dégas et lui se haïssaient mortellement. Un duel dut même avoir lieu entre eux.

Il y a quelques jours, M. Dégas, se basant sur des motifs qu'il disait très-sérieux, refusa la rencontre.

Son adversaire le prévint alors que, partout où il le rencontrerait, il lui administrerait une volée de coups de canne.

M. Dégas répondit qu'il allait porter un revolver, et qu'il était décidé à en faire usage s'il était attaqué.

On nous a même affirmé qu'il avait prévenu de sa résolution le commissaire de police de son quartier.

M. Legrand, que nous avons vu à la pharmacie Jourdan, est un homme de trente-cinq ans environ, grand, fort, la figure énergique et même un peu dure. Il était en proie à une extrême surexcitation.

M. Dégas, que toute la Bourse connaît, a à peu près le même âge; il est aussi grand et fort; il porte les cheveux taillés en brosse; son visage, encadré dans de longs favoris blonds, a eu une expression de mélancolie frappante, et de grands chagrins sans doute lui ont ridé profondément le front.

Il a répondu avec le plus grand calme et la plus grande modération à toutes les questions que lui a posées le commissaire de police.

Malgré le peu de gravité que paraît avoir cette affaire, M. André l'a mis jusqu'à nouvel ordre en état d'arrestation.

Aussitôt il a écrit une longue lettre à sa famille pour la prévenir de ce qui se passait.

M. Legrand a été reconduit chez lui en voiture.

Ce drame avait causé la plus vive émotion dans tout le quartier. Une foule nombreuse encombra la place de la Bourse et les rues avoisinantes. Rue d'Amboise même, devant le commissariat de police, la circulation était impossible.

Chacun racontait l'affaire à sa manière, y ajoutant de son cru des détails plus ou moins romanesques.

Comme toujours dans les affaires de ce genre, les balles destinées à M. Legrand ont failli tuer des passants inoffensifs.

L'une d'elles a brisé deux glaces à la devanture de la parfumerie Piver, une autre a effleuré la jambe d'un vieux commissionnaire qu'on voit toujours au coin de la rue de la Bourse.

Enfin, une troisième est allée rue Vivienne frapper en pleine poitrine un garçon de banque. Fort heureusement elle s'est aplatie sur un volumineux portefeuille qu'il portait dans sa poche.

A la Bourse, vous devez penser si les commentaires allaient leur train. Un instant les affaires ont été en quelque sorte suspendues; on crut même, pendant un moment, que la crise financière n'était pas étrangère à ce drame, et l'on disait :

C'est une liquidation à coups de revolver!

Par une bizarre coïncidence, les cours qui baissaient follement avant les coups de revolver se sont mis à remonter aussitôt après.

Le *Courrier de la Lozère* signale l'apparition de la neige dans ce département. « Vendredi matin, dit notre confrère, les personnes qui se trouvaient sur le boulevard du Soubeyran, à Mende, entre cinq et six heures, voyaient avec stupéfaction se dresser devant elles les pics de la Margeride recouverts d'un manteau blanc. »

Chronique Locale et de l'Ouest.

Les écuries les plus en renom sur les grands hippodromes seront représentées cette année dans nos courses.

Nous voyons figurer sur le programme les plus célèbres chevaux de MM. Moreau-Chalon, baron de Rothschild, Jordan, baron de Rochetaillée, baron de Nexon, marquis de Caumont-la-Force, vicomte de l'Aigle, Fould, vicomte de Canisy.

Avec une semblable nomenclature, on peut certifier que l'intérêt ne manquera pas. Ce concours inaccoutumé a déjà amené dans notre ville nombre de sportsmen parisiens et de la province. Les plus ardents parcourront le turf et les enjeux s'engagent sur une grande échelle.

Les hôtels sont envahis, et il est peu de maisons particulières qui ne donnent hospitalité à quelques amis et parents venus de loin.

Ce soir, à huit heures, la musique du 32^e se fait entendre dans le square.

A 8 heures 1/2, retraite aux flambeaux par la fanfare des pompiers.

La compagnie sera sous les armes, et recevra celle de Saint-Hilaire-Saint-Florent. Un détachement de l'Ecole de cavalerie se joindra au cortège.

Nous publions plus loin le programme des quatre concerts qui seront donnés chaque soir de nos fêtes, dans le square du théâtre, le premier par la musique du 32^e de ligne, les trois autres par la musique municipale.

La tribune des Souscripteurs des courses, au Carrousel, est établie à l'extrémité de la carrière, au bas de la levée d'enceinte, entre l'estrade de la musique et les tribunes de l'Ecole.

THÉÂTRE DE SAUMUR.

Les représentations annoncées pour les 22, 23 et 24 août promettent de terminer fort gaieusement chacune de nos journées de fêtes.

M. Emile Marck, le sympathique directeur des théâtres d'Angers et de Saumur, fait venir à cet effet M. Marchand et M^{lle} Chapuy, des Bouffes-Parisiens, M. Déjon, M. Donat, M^{lle} Jeanne Laurent, de la Renaissance, M^{lle} Donat, des Menus-Plaisirs.

Nos lecteurs connaissent la composition des spectacles de dimanche et de lundi. On sait que, dans la seconde représentation, M. Marck jouera le *Monsieur en habit noir*, dans lequel il se montre si habile comédien, puis le *Conte du Garde*, scène de Nadaud, qu'il vient de dire aux Eaux-Bonnes avec beaucoup de succès.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.

CARROUSEL

DE L'ECOLE DE CAVALERIE DE SAUMUR.

Le lundi 23 août 1875.

Le Directeur de la Compagnie a l'honneur d'informer le public qu'à l'occasion du Carrousel qui aura lieu à Saumur le lundi 23 août 1875, il sera fait, pour le retour, un train spécial entre Saumur et Tours desservant toutes les stations comprises entre ces deux points.

Ce train, qui contiendra des voitures de toutes classes, suivra l'itinéraire ci-dessous :

Saumur (départ).....	9 h. »	soir.
Varenes.....	9 14	—
Port-Boulet.....	9 30	—
La Chapelle.....	9 39	—
Saint-Patrice.....	9 52	—
Langeais.....	10 9	—
Cinq-Mars.....	10 18	—
Savonnières.....	10 29	—
Tours (arrivée).....	10 55	—

Le Directeur de la Compagnie.
Signé: SOLA GROUP.

En raison des travaux du chemin de fer de Poitiers dans le faubourg de Nantilly, et pour éviter des accidents, des mesures particulières ont dû être prises pour donner accès à l'hippodrome.

Les voitures passeront par la rue du Presoir-Saint-Antoine.

Les cavaliers prendront la rampe de la levée de Nantilly, près du Pont-Fouchard et

du Champ-de-Foire, et suivront le trajet à travers les prairies d'après des poteaux indicateurs.

VILLE DE SAUMUR.

ARRÊTÉ concernant la circulation aux abords et dans le chemin conduisant à l'Hippodrome, pendant les courses des 22 et 24 août 1875.

Le Maire de la ville de Saumur, Considérant que les travaux que fait exécuter la Compagnie du chemin de fer de Poitiers à Saumur, dans la traverse du chemin de grande communication n° 50, ont notablement diminué la largeur de ce chemin ; Que le pont établi au-dessus de la voie ferrée et des rampes des deux côtés ne sont pas encore dans un état de viabilité convenable pour le passage des voitures et ne peuvent servir qu'aux piétons et aux chevaux de selle ; Que l'affluence des voitures, des chevaux et des piétons qui auront lieu les 22 et 24 de ce mois, nécessite l'administration à prescrire des mesures pour empêcher l'engorgement et maintenir un ordre rigoureux dans le passage des voitures se dirigeant vers les courses ou en revenant ;

ARRÊTÉ :
Art. 1^{er}.—Toutes les voitures dirigées du côté du chemin des courses ou en revenant, seront mises à l'arrêt au pas, dans toute la longueur des remblais des fouilles qui rétrécissent le chemin n° 50, à l'endroit désigné pour le passage du chemin de

Art. 2.—Les voitures passeront par file, les unes après les autres et dans l'ordre où elles arriveront, sans pouvoir dépasser les premières.
Art. 3.—Quand une voiture sera déjà engagée dans le passage, d'un côté, il sera interdit d'en faire passer d'autres, de l'autre côté, jusqu'à ce que la première soit sortie du passage. A cet effet, les voitures arrêtées dans cette circonstance devront être maintenues à 10 mètres de l'entrée du passage, suivant les indications qui seront données aux conducteurs par les agents de surveillance.
Art. 4.—Les piétons et les cavaliers ne pourront traverser que par les rampes et le pont, ou par la passerelle de ceinture qui vient du Pont-Fouchard, toutes les précautions étant prises pour éviter l'engorgement et assurer la sécurité des passants.
Art. 5.—Le commissaire de police est chargé d'assurer l'observation rigoureuse du présent arrêté.
Hôtel-de-Ville de Saumur, le 1^{er} août 1875.
Le Maire, LECOY.

Courses de Saumur.

HIPPODROME

DES PRAIRIES DE VARRAINS ET CHACÉ.

PRIX DES PLACES

Et Prescriptions diverses.

Les droits qui seront perçus à l'entrée de l'hippodrome, pour les personnes qui ne sont pas partie de la Société, sont fixés ainsi qu'il suit pour chaque jour de courses :

Droit d'entrée au pesage et de circulation à l'hippodrome..... 15 fr.
Cavalier dans l'intérieur de l'hippodrome..... 5 fr.
Voitures à deux roues contenant trois personnes y compris le cocher..... 10 fr.
Voitures à quatre roues contenant cinq personnes y compris le cocher..... 15 fr.
Chaque personne en plus des chiffres ci-dessus..... 5 fr.

MM. les Officiers étrangers à la garnison de la ville sont admis de droit, en uniforme, dans toutes les places de l'hippodrome et dans l'enceinte du pesage. Ceux de MM. les Officiers étrangers qui ne seraient pas admis devront être porteurs d'une carte spéciale délivrée par la commission des courses.

Conformément au règlement, chaque souscripteur pourra, sur sa demande, avoir des places dont le prix est fixé à 5 fr. par personne, lesquelles cartes donneront entrée aux dames étrangères dans la tribune des souscripteurs.

Il est expressément défendu à MM. les souscripteurs de courir dans l'intérieur de la piste et dans le voisinage des courses.

Les voitures entrant dans l'hippodrome devront stationner à trois mètres de la corde intérieure de la piste, faisant face aux tribunes. Il sera réservé un espace de 20 mètres pour placer les voitures de MM. le Préfet, le Maire de Saumur et le Président de la Société des Courses. A part cette réserve, il n'y aura pas de privilège, les voitures seront placées dans l'ordre de leur arrivée.

Il est interdit à toute voiture de pénétrer dans l'intérieur de l'hippodrome, avant l'ouverture de la première course. Les voitures qui seraient introduites seront obligées d'al-

ler prendre rang à la suite des voitures déjà placées à l'entrée de l'hippodrome.

Les personnes munies de leurs cartes personnelles et nominatives, sociétaires ou souscripteurs, descendues de leur voiture dans l'hippodrome, ne pourront traverser la piste, pour aller dans les tribunes, que dans l'intervalle des courses.

Les voitures qui n'entreront pas dans l'hippodrome prendront à droite et iront stationner derrière les tribunes, à la place indiquée.

Les personnes à pied, qui ne voudront pas prendre place dans les tribunes, se tiendront autour de la piste ; elles devront en être éloignées d'au moins 2 mètres.

Il est défendu d'amener des chiens dans la prairie ; ceux qui y seront trouvés seront immédiatement mis en fourrière, et les propriétaires seront poursuivis conformément aux lois et règlement de police.

Il est expressément défendu d'entrer dans les prairies à regain qui environnent l'hippodrome.

Certifié conforme aux décisions de la Commission des Courses.

Le Président, G. LE BRECO.

PROGRAMME DES FÊTES

QUI AURONT LIEU A SAUMUR LES 21, 22, 23 ET 24 AOUT 1875.

Samedi 21 août

A 8 heures du soir : CONCERT donné, dans le Square du théâtre, par la Musique du 32^e DE LIGNE. Voici le programme de ce concert :

- 1^o Signal d'orage..... BRUNET.
- 2^o Polonaise, pour petite clarinette..... BREPSANT.
- 3^o Ouverture de Nabuchodonosor..... VERDI.
- 4^o Mosaïque sur le Trouvère..... VERDI.
- 5^o La Reine des Belges (valse)..... GRAIND'OR.
- 6^o Une Nuit au Mont des Moulins (polka)..... SECAT.

Les souscripteurs des musiques de la ville et MM. les officiers seront admis dans l'enceinte du Square.

A 8 heures 1/2 :

Grande Fête de nuit : RETRAITE AUX FLAMBEAUX par la Musique et la Compagnie des Sapeurs-Pompiers ; EMBRASEMENT des principales rues et places de la ville.

Itinéraire : Départ place de la Gare ; pont Napoléon, rue Nationale, pont Cessart, place de la Bilange, rues Saint-Nicolas, Beaurepaire, d'Orléans, Bodin, du Petit-Versailles, du Portail-Louis, place de la Bilange et rue de la Comédie.

Dimanche 22 août

A 1 heure 1/2 : COURSES DE CHEVAUX sur l'hippodrome de Varrains-Chacé. — Six prix seront courus, savoir :

- 1^o Course plate (militaire), un objet d'art ;
- 2^o Prix des Haras, 2,000 fr. ;
- 3^o Prix de la Société d'encouragement, 2,000 fr. ;
- 4^o Course de haies (militaire), un objet d'art ;
- 5^o Prix du chemin de fer, 1,000 fr. ;
- 6^o Steeple-chase militaire, un objet d'art.

La Musique municipale jouera dans l'intervalle des courses.

Au soir : CONCERT dans le Square, par la Musique municipale.

Les morceaux suivants seront exécutés :

1. Marche triomphale..... ROUBIN.
2. Brise de mai, mazurka..... X...
3. Le Tour du Monde, fantaisie..... MULLER.
4. Le Danube bleu, valse..... STRAUSS.
5. Le Coucou du printemps, polka..... X...
6. L'Œil crevé, quadrille..... HERVÉ.

A 8 heures : REPRÉSENTATION AU THÉÂTRE par des artistes de Paris, sous la direction de M. Marck.

Cette représentation comprendra : La Chatte métamorphosée en femme, opéra-comique en 1 acte, de Scribe, musique d'Offenbach.

M'sieu Landry, opérette en 1 acte, musique de Duprat.

Litschen et Fritschen, opérette en 1 acte, paroles de Boisselot, musique d'Offenbach.

Lundi 23 août

A 3 heures précises : GRAND CARROUSEL donné par l'École de cavalerie. — Musique du 32^e DE LIGNE. Les tribunes de la ville ont été considérablement augmentées.

A 8 heures 1/2 : FEU D'ARTIFICE avec intermèdes de feux variés, décor, bouquet ; embrasement de la rive droite de la Loire, du pont Cessart au Marronnier.

CONCERT dans le Square, par la Musique municipale.

Programme de ce concert :

1. Pharaon, pas redoublé..... TILLIARD.
2. Cadix, boléro..... MARIE.
3. La Vénitienne, fantaisie..... TILLIARD.
4. Les Enfants de la France, quadrille..... TILLIARD.
5. La Lisette de Béranger, pas redoublé..... L. BRUNET.
6. La Retraite de Solferino..... TILLIARD.

REPRÉSENTATION AU THÉÂTRE, avec un entr'acte suffisant pour permettre au public d'assister au feu d'artifice.

Le spectacle, donné avec le concours de M. Marck, sera ainsi composé : Jeanne qui pleure et Jean qui rit, opéra bouffe en 1 acte.

Le Conte du Garde, scène de Nadaud, jouée par M. E. Marck.
Les Défauts de Jacotte, opéra bouffe en 1 acte.

Un Monsieur en habit noir, monologue, joué par M. E. Marck.

Le 66, opérette en un acte.

Mardi 24 août.

A 1 heure 1/2 : COURSES DE CHEVAUX. — Voici la liste des prix qui seront courus :

- 1^o Course plate (militaire), un objet d'art ;
- 2^o Prix de Saumur, 3,000 fr. ;
- 3^o Course de haies (militaire), un objet d'art ;
- 4^o Steeple-chase militaire, un objet d'art ;
- 5^o Prix du Conseil général, 2,000 fr.

La Musique municipale jouera dans l'intervalle des courses.

Au soir : ECLAIRAGE A GIORNO du Square ; ACEN-SION d'un ballon montgolfière.

CONCERT dans le Square, par la Musique municipale.

Titres des morceaux qui seront exécutés :

1. Allegro militaire..... BOUTHEL.
2. Le Tige, boléro..... MARIE.
3. La Fille de M^{re} Angot, fantaisie..... LECOY.
4. Polka des Pèlerins..... TILLIARD.
5. Alsace-Lorraine, pas redoublé..... BEN-TAFOU.
6. Retraite de Solferino..... TILLIARD.

A 8 heures : Troisième et dernière REPRESENTATION au théâtre.

A l'occasion de ces fêtes, les Compagnies des chemins de fer d'Orléans et de la Vendée feront délivrer, les 22, 23 et 24 août, au départ de Nantes, Tours, Chinon, Bressuire et Poitiers, ainsi qu'à toutes les gares et stations comprises entre ces points et Saumur, des billets aller et retour avec réduction de 40 0/0 sur les prix ordinaires.

NOTICE ARCHÉOLOGIQUE.

LE CHATEAU DE SAUMUR.

(Suite.)

Il est assez probable que, dans l'intérieur même du boile, il y avait une seconde enceinte, plus étroite, qui entourait immédiatement le donjon, suivant l'usage du temps ; mais de cette enceinte il ne reste plus rien. Le château était toujours gardé militairement ; au XVI^e siècle, il y avait une garnison. D. Huynes rapporte en effet qu'en 1662, époque où les églises de Saumur furent pillées par les protestants, l'église Saint-Florent et Saint-Doucelin eut beaucoup à souffrir, « à raison de sa situation joignant le chateau où ceux qui commandaient estoient infectés d'hérésie. » En 1588, il y avait aussi garnison, au moment où Henri de Navarre menaçait Saumur ; mais alors la troupe et le gouverneur étaient catholiques. Le pont du château restait levé ; l'auteur d'un opuscule, écrit à cette époque, parle du cimetière d'une église, situé près du château ; ce ne pouvait être que celui de l'église Saint-Florent.

Toutefois, l'enceinte bastionnée actuelle n'existait point encore ; elle ne fut construite que deux ou trois ans plus tard. Voici dans quelles circonstances. En avril 1589, Henri III, en vertu du traité conclu à Tours avec son beau-frère, le roi de Navarre, au sujet des affaires des protestants, lui remit le château et la ville de Saumur, à titre de place de sûreté. Celui-ci les confia à l'un de ses plus fidèles serviteurs, zélé protestant, Philippe de Mornay, seigneur du Plessis, que nous appellerons Duplessis-Mornay, suivant l'usage adopté. Dans un acte du roi Henri IV, Duplessis est qualifié de conseiller du roi, capitaine de cinquante hommes d'armes, gouverneur de la ville et sénéchaussée de Saumur. A peine était-il installé dans cette ville qu'il y éleva un temple protestant ; puis il voulut faire de la place une forteresse importante, capable de soutenir un siège en règle, un vrai lieu de sûreté pour ses coreligionnaires, qui pût assurer le pouvoir d'Henri IV contre les Ligueurs. Il dut adopter le système de fortification le plus savant, le plus avancé de son temps. Pour cela, il entoura le vieux donjon de Saumur d'une enceinte, formée de redans et de bastions, enceinte fort curieuse à étudier au point de vue de l'archéologie militaire. Elle est antérieure à la publication de l'ouvrage d'Errad, de Bar-le-Duc, que l'on considère comme notre plus ancien ingénieur militaire. Cependant, on y voit naître le système moderne, que Vauban perfectionna un peu plus tard, mais qui devait, de nos jours, être complètement transformé par les progrès de l'artillerie. Le plan fut tracé par l'ingénieur italien Bartholomeo, qu'Henri de Navarre avait envoyé près de Duplessis pour diriger les travaux. Le roi de France, Henri III, avait consenti à payer les dépenses ; mais comme les fonds manquaient souvent, le gouverneur dut faire de nombreux emprunts.

Le périmètre forme une sorte de triangle scalène ou irrégulier, ayant sa pointe au nord-est et sa base à l'ouest. Cette enceinte enveloppe l'ancien donjon et une vaste cour, située en avant de cet édifice et entourée de bâtiments qui ont pris la place de l'ancienne église et du prieuré de Saint-Florent-du-Château. On y pénètre par une porte ouverte à l'ouest, entre deux bastions, et qui communique avec la ville ; il y avait aussi une petite

porte de secours, donnant sur la campagne, du côté du sud-est ; elle est maintenant condamnée.

De ce même côté on utilisa les restes de l'ancienne enceinte du *Castrum*, car, dans le bâtiment qui sert aujourd'hui de logement au commandant, à droite de la cour, on voit d'anciennes casemates voûtées et recouvertes de terre, qui s'appuient sur un vieux mur, en grande partie du XI^e siècle. Cette enceinte intérieure formait une seconde défense de ce côté, et venait se relier au donjon ; du côté opposé, l'enceinte de la ville formait une première défense. Les remparts sont en pierre de tuf et supportent un terre-plein ; ils sont couronnés d'un parapet. Jadis, de petites échaugettes en encorbellement étaient suspendues aux angles saillants des bastions. Deux demi-lunes en terre défendent les deux portes ; celle de l'ouest existait dès le XVII^e siècle. Depuis quelque années, on a gazonné le parapet qui couronne le rempart.

Pour élever cette enceinte, il fallut démolir l'ancienne église Saint-Florent-du-Château, jadis brûlée par Foulques-Nerra, mais que les moines avaient rétablie depuis. On détruisit aussi beaucoup de maisons situées dans le boile, et dont l'emplacement fut pris pour creuser le fossé (1).

La construction des bastions du château de Saumur par Duplessis-Mornay est attestée par les Mémoires, rédigés par M^{re} Duplessis elle-même, et par des pièces authentiques.

« Au retour de là, dit M^{re} Duplessis en parlant de l'un des nombreux voyages que faisait son mari pour le service du roi, son soing fut de remettre sur les fortifications de Saumur qui avoient été abandonnées faute de moyens, pendant son absence, et alors entreprit tout en un coup les bastions hors du chateau et le revêtement de pierre de taille de ceulx de dedans, y fait faire moulins à pouldre et à farine, foudre canons, cuire salpêtre, etc., redressa la garnison, ordonna et accomoda une place pour assembler les gardes et faire la prière, etc. (2). »

Trois ans après, Henri IV, étant venu à Saumur, se montra fort content des fortifications et commanda de les poursuivre ; il octroya aux habitants une exemption de taille pour neuf ans, en dédommagement des maisons qu'il avait fallu détruire et des autres charges imposées à ce sujet. Le roi loua particulièrement le bâtiment du temple, et donna des lettres d'érection pour le collège protestant à Saumur, avec professeurs pour trois langues, les arts et les sciences (philosophie, mathématiques, théologie), promettant de pourvoir, autant qu'il le pourrait, au bâtiment et à son entretien. Cette université protestante, qui jeta un vif éclat pendant le XVII^e siècle, fut supprimée, ainsi que le temple bâti par Duplessis, lors de la révocation de l'édit de Nantes. Le temple avait été élevé en grande partie des deniers de Duplessis et de sa femme, qui, en 1601, au moment où le gouverneur partait pour la Gascogne, en firent une donation en règle à l'église protestante de Saumur. M^{re} Duplessis, son fils et plusieurs autres de ses enfants ou petits-enfants, y furent enterrés.

(La suite à un prochain numéro.)

Pour les articles non signés : P. GODET.

AVIS.

Pendant les deux jours de courses, il sera établi sur le Thouet, au bac de Bagneux, une passerelle en bois pour donner accès facile sur l'hippodrome.

L'Univers illustré publie, cette semaine, un numéro du plus vif intérêt. Parmi les sujets que ses gravures reproduisent, nous citerons : une séance du conseil des ministres, à Versailles, sous la présidence du maréchal de Mac-Mahon ; la cathédrale de Toulouse ; le calendrier du chasseur : août ; le séjour de S. M. l'impératrice d'Autriche en Normandie (page réunissant diverses vues de cette charmante contrée : les falaises, le casino et la plage de Fécamp, le parc de Sassetot, la plage des Petites-Dalles) ; la Mort de Ravana, cette toile de grand style, qui a valu le Prix du Salon à M. Fernand Cormon ; Pierre Pelletier, le marin qui a vécu dix-sept ans chez les sauvages d'Australie ; une course de Gondoles à Venise, etc., etc. — Rébus, problème d'échecs.

L'Univers illustré vient de commencer la publication de : LE BEAU VOLEUR, roman inédit par la comtesse Dash. Dans cet important ouvrage, le célèbre écrivain a emprunté à la vie réelle les personnages les plus curieux et les scènes les plus émouvantes.

(1) La première chose que fit Duplessis fut d'interdire le service divin en la paroisse de Saint-Florent (du château), « la profaner, en abattre une partie pour l'accommodement des fosses et remparts du chateau réservant (le reste) pour s'en servir de magasin. » (D. Huynes, p. 410). Un peu plus tard, les paroissiens du boile représentèrent au roi « que leur église Saint-Florent et Saint-Doucelin du chateau avoit été renfermée en venelos du chateau. » (Id.).

(2) « Voilà ce qui concerne ce qu'on nomme toujours le boile du chateau, qui estoit plus étendu avant la construction des bastions, car toute l'espace de terre qui est depuis les bastions au dehors jusques aux maisons contigües de la contrescarpe estoit rempli de maisons... » (Mémoires pour servir à l'histoire de Saumur.)

Théâtre de Saumur.

Direction de M. Émile MARCK.

A l'occasion des Courses et du Carrousel, représentations avec le concours d'Artistes des Bouffes-Parisiens et de la Renaissance.

Dimanche 22 août 1875,

LA CHATTE MÉTAMORPHOSÉE EN FEMME
Opéra-comique en 1 acte, paroles de Scribe, musique d'Offenbach.

M'SIEU LANDRY
Opérette en 1 acte, paroles de Camille Duloch, musique de Duprat.

LITSCHEN ET FRITSCHEN
Opérette en 1 acte, paroles de Boisselot, musique d'Offenbach.

Bureaux à 7 h. 1/2; rideau à 8 h.
PRIX DES PLACES ORDINAIRES.

Lundi 23 août 1875,

JEANNE QUI PLEURE ET JEAN QUI RIT
Opéra bouffe en 1 acte.

LE CONTE DU GARDE
Scène de Nadaud, jouée par M. E. Marck.

LES DÉFAUTS DE JACOTTE
Opéra bouffe en 1 acte.

UN MONSIEUR EN HABIT NOIR
Monologue, joué par M. E. Marck.

LE 66
Opérette en 1 acte.

Mardi 24 août 1875,

Dernière représentation des Artistes de Paris.

Le Dictionnaire abrégé de la Langue française que vient de mettre en vente la librairie Hachette et C^{ie}, aura bientôt sa place dans toutes les bibliothèques : il a été exécuté avec l'approbation de M. Littré par M. Beaujan, son plus assidu collaborateur. C'est le résumé du grand Dictionnaire, c'est la réduction en un seul volume de l'immense travail du maître. L'ouvrage paraît en 25 fascicules à 50 centimes; les seize premiers fascicules sont en vente.

Nous engageons nos lecteurs à voir aux annonces la combinaison avantageuse de crédit musical et littéraire offerte par la maison Abel Pilon, de Paris.

Le troisième et dernier volume des *Premiers Lundis*, par C. A. Sainte-Beuve, de l'Académie française, vient de paraître chez les éditeurs Michel Lévy frères. Les noms de Viollet-Le-Duc, Eugène Scribe, Emile Augier, Troplong, Persigny; un portrait du roi Jérôme; une lettre sur la politique de l'Empire, qui n'a rien perdu de son actualité, enfin une Table générale des œuvres de l'auteur, tels sont les principaux titres de ce nouveau volume à l'attention et à la curiosité publiques.

A NOS LECTEURS.

La nouvelle loi sur la presse va profondément modifier les conditions de concurrence des journaux. Aussi ceux qui existent déjà font-ils des efforts considérables pour attirer des abonnés; les journaux bonapartistes abaissent leur prix ou offrent en prime des montres en cuivre doré. Certains journaux républicains les suivent dans cette voie et offrent des pendules en zinc ou des fusils de salon. Réorganisée sous le patronage de Députés de la Gauche, l'*Opinion nationale* n'a pas cru devoir recourir à ces procédés. Sa rédaction, déjà si estimée, fait tous les jours de nouvelles recrues: M. L. Ratisbonne vient d'entrer à l'*Opinion nationale* et on nous assure que M. Pessard devient également collaborateur de ce journal, où il pourra continuer, en faveur des institutions républicaines, la brillante campagne que «l'ordre moral» était venu si brutalement interrompre.

Abonnement: 16 francs par trimestre.
BUREAUX: 5, RUE COQ-HÉRON.

Éviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom



M. BAUDOIN

Lévee-Neuve, près Saumur.
Pour l'ouverture de la chasse, FUSILS à 45 0/0 au-dessous du cours, et articles de chasse.
TONDEUSE nouveau système Laclark, garantie, à 10 fr. — Repassage à 2 fr., garanti.

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'été.

Départs de Saumur pour Poitiers:
6 heures 10 minutes du matin.
7 — 20 — — — — —
7 — 35 — — — — — du soir.
Départs de Poitiers pour Saumur:
6 heures 20 minutes du matin.
10 — 45 — — — — —
6 — 50 — — — — — du soir.
Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 20 AOUT 1875.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % jouissance décembre...	66	25	» 25	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	742	50	» 2 50	Canal de Suez, jouiss. janv. 70	660	»	» 2 50
4 1/2 % jouiss. septembre...	97	50	» 50	Crédit Mobilier	180	»	» 7 50	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	590	»	» 15
5 % jouiss. novembre...	104	»	»	Crédit foncier d'Autriche	360	»	» 3 50	Société autrichienne, j. janv.	601	25	» 1 25
Obligations du Trésor, t. payé.	471	25	»	Est, jouissance nov.	350	»	»	OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	225	»	»	Paris-Lyon-Méditerr., j. nov.	372	50	» 5	Orléans	312	50	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	481	25	» 3 75	Nord, jouissance juillet	957	50	» 5	Paris-Lyon-Méditerranée	309	»	»
— 1865, 4 %	500	»	»	Orléans, jouissance octobre	692	50	» 1 25	Est	508	50	»
— 1869, 3 %	345	»	» 3	Ouest, jouissance juillet	1180	»	»	Nord	315	»	»
— 1871, 3 %	322	»	» 2	Yendée, 250 fr. p. jouiss. juill.	990	»	» 2 50	Ouest	308	25	»
— 1875, 4 %	471	»	» 2	Compagnie parisienne du Gaz	618	75	»	Midi	307	50	»
Banque de France, j. juillet.	3860	»	» 15	Société Immobilière, j. janv.	995	»	» 2 50	Deux-Charentes	287	»	»
Comptoir d'escompte, j. août.	600	»	»	C. gén. Transatlantique, j. juill.	28	»	»	Vendée	295	»	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	492	50	»		265	»	» 3 75	Canal de Suez	520	»	»
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	325	»	»								
Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	910	»	» 10								

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR (Service d'été, 3 mai 1875).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.
3 heures 8 minutes du matin, express-poste, (s'arrête à Angers).
6 — 15 — — — — — omnibus.
9 — 1 — — — — — omnibus.
1 — 39 — — — — — soir, omnibus.
4 — 12 — — — — — express.
7 — 23 — — — — — omnibus.
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.
3 heures 4 minutes du matin, omnibus-matin.
8 — 30 — — — — — omnibus.
9 — 50 — — — — — express.
12 — 38 — — — — — soir, omnibus.
4 — 44 — — — — — omnibus.
10 — 28 — — — — — express-poste.
Letrain d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h.

A VENDRE UN GLOS
Au Pont-Fouchard.
S'adresser à M. VINSONNEAU, rue de Bordeaux, n° 66. (399)

A CÉDER OU A LOUER UN MAGASIN DE PARAPLUIES
Rue du Portail-Louis, n° 52.
S'adresser à M^{me} veuve PICARD-OGER. (397)

CAFÉ DU CHAMP-DE-MARS
A Vihiers,
A CÉDER DE SUITE
Avec la maison et les accessoires dudit café.
S'adresser à M^{me} veuve GODIN, à Vihiers, ou à M^r AUDOUIN, notaire à Nueil. (375)

HOTEL DE L'ESPÉRANCE
Rue de la Petite-Bilange,
A LOUER
Pour la Saint-Jean 1876.

A LOUER
Pour entrer en jouissance de suite.
UNE MAISON
Sise à Noyant, canton de Gennez,
Actuellement occupée par la brigade de gendarmerie.
S'adresser à la Sous-Préfecture de Saumur.

A VENDRE UN FOUDRE
D'une contenance d'environ trente-deux barriques.
S'adresser au bureau du journal.

COMMUNE DE DAMPIERRE. ADJUDICATION DE TRAVAUX

Le Maire de la commune de Dampierre prévient MM. les Entrepreneurs de travaux publics qu'il sera procédé, à la Mairie de Dampierre, le dimanche 22 août 1875, à l'heure de midi, à l'adjudication des travaux ci-après:
1^o 442 mètres courants de terrassements 256 f. 56
2^o 1,400 mètres carrés de démontage de pavage en blocage 168 »
3^o 884 mètres de caniveaux 645 52
4^o 442 mètres courants d'empierrement 777 92
5^o Entretien pendant le délai de garantie 178 88
6^o Somme à valoir 75 52
Total 2,100 »

Les cahiers des charges et devis sont déposés au bureau de M. l'Agent-Voyer de la première circonscription de Saumur, où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours, le dimanche excepté.

ALOUER PRÉSENTMENT. UNE MAISON
Rue de l'Echelle.
S'adresser au Directeur de l'Ecole des Frères. (567)

UNE POULICHE, alezau, de vingt mois, lice blanche en tête, la queue régnant au-dessus du jarret, et appartenant à M. COUSIN, rentier à Saint-Jouin, canton d'Airvaux, est partie le 15 août courant de son pâturage.
La ramener à son propriétaire.

ON DEMANDE UN MÉNAGE pour le service des bains.
S'adresser chez M. RIVEAU.

Une maison de pâtisserie de Saumur demande un apprenti.
S'adresser au bureau du journal.

CH. CHARTRAIN
ANCIEN NOTAIRE,
AGENT D'AFFAIRES.
Expert-Comptable,
A Saumur, rue Royale, au coin de la rue de l'Abreuvoir.

Ventes et locations d'immeubles, Ventes de fonds de commerce et d'offices ministériels, Placements de capitaux, Recouvrements de toutes créances, Liquidations commerciales, Arbitrages, expertises, partages, Régie de propriété, Offres et demandes d'emplois, Renseignements commerciaux sur tous pays.

Agence générale d'assurances sur la vie, contre les accidents, l'incendie, le chômage qui en résulte, la grêle et la mortalité.
On demande des agents dans tous les cantons de Maine-et-Loire et de la Sarthe.
Consultations gratuites pour tous les clients. — Affranchir et envoyer un timbre pour la réponse. (394)

RIELLANT
DENTISTE
Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur.

LIEBIG
BOUILLON INSTANTANÉ
ÉCONOMIQUE, PRÉCIEUX
Pour Soupes et pour Assaisonnements
4 MÉDAILLES, 5 DIPLOMES D'HONNEUR
1867, 1868, 1869, 1872, 1873
Paris, Amsterdam, Havre, Moscou, Vienne
Mis hors concours — Lyon 1872
SE VEND PARTOUT
EN GROS: 30, rue des Petites-Ecuries, PARIS.

L'ODYSSÉE D'HOMÈRE
MISE
A LA PORTÉE DE TOUT LE MONDE
D'APRÈS LES TRADUCTIONS
De BITAUBE et de POPE
Par F. DABURON,
Ancien Magistral.
Prix: 2 francs.
A Saumur, chez GRASSET, libraire, rue Saint-Jean; JAVAUD, libraire, rue Saint-Jean, et au bureau du journal.

CINQ FRANCS PAR MOIS

JUSQU'À CENT FRANCS D'ACQUISITION
Pour un achat au-dessus de cent francs, le paiement est divisé en vingt mois. En province, les recouvrements se font par mandats de vingt francs tous les quatre mois pour un achat de cent francs et au-dessous.

CRÉDIT LITTÉRAIRE ET MUSICAL
ABEL PILON, éditeur, 33, rue de Fleurus, à Paris

EXTRAIT DU CATALOGUE DE LIBRAIRIE
Concile œcuménique de Rome, splendides illustrations en chromo, véritable monument élevé à la gloire du Saint-Siège et de l'Eglise, 8 vol. in-folio. 800 fr. Payables 50 francs par trimestre.
La Vie de N.-S. Jésus-Christ, par Jérôme Natalis, 2 grands volumes in-folio, illustrés de 130 gravures sur acier. 90 fr.
Vie de la très-sainte Vierge, par Le Mûrier, 2 vol. in-8° raisin, illustrés sur acier. Prix des 2 vol. 25 fr.
La Sainte Bible, illustrée par Gustave Doré, édition Mame, 2 vol. in-fol. 200 fr.
Missale Romanum, splendide édit. Mame, 1 vol. in-folio richement relié, doré. 85 fr.
Les Evangiles. Grandes illustrations de Bida, édit. Hachette richement relié. 700 fr.
DUFOUR. Grand Atlas universel, le plus complet de tous les atlas. 90 fr.
Grande carte de France, montée sur toile et rouleau, pour bureaux. 25 fr.
Géographie. Dernière édition, par M. de Brun fils, 8 vol. in-8°, gravures sur acier et coloriées, broché. 80 fr.
Causes célèbres illustrées, 7 vol. 49 fr.
Art pour tous, par C. Sauvageot, 13 vol. cartonnés. 390 fr.
OUVRAGES DE M. MICHEL LÉVY FRÈRES, DENTU, AMTOT, LEMELLE, ETC.
POUGET. Des Droits et des obligations des divers négociants et commissaires, 4 vol. in-8°. 80 fr.
PELOUZE et FREMY. Traité de comptabilité générale, analytique, industrielle et commerciale, 7 vol. grand in-8°. 400 fr.
BREHM. La vie des animaux, illustrée de nombreuses vignettes. 4 vol. in-8°. 40 fr.
L'Ecole normale, journal d'éducation, d'instruction, bibliographique et pratique. Ouvrage indispensable aux instituteurs. 13 vol. in-8°. 25 fr.
BALZAC. Seule édition complète, définitive, publiée par Michel Lévy Frères. 25 vol. in-8°. 400 fr.
CHATEAUBRIAND. Œuvres complètes, 9 gros vol. in-8° jésus.
MUSSET (Alfred de). Œuvres complètes, grande édition, avec illustrations de 10 magnifiques vol. in-8°. 400 fr.
La famille d'Orléans, magnifique in-folio avec introduction historique par M. de Jantz, les titres et les armes en couleurs, 80 fr.
tous les portraits, biographies et notices de chacun des membres de cette illustre famille. 40 planches, riche album de salon. 300 fr.
CRÉDIT MUSICAL
Fourniture immédiate de la totalité des demandes de tout ce qui existe en œuvres musicales éditées à Paris: Méthodes, Études, Partitions d'Opéras, Morceaux détachés de Musique religieuse, etc.
La Musique étant marquée prix fort sera réduite des deux tiers, c'est-à-dire qu'un ouvrage marqué six francs sera vendu deux francs, etc. — Cette diminution se trouve dans les catalogues.
Collection complète des œuvres spéciales pour piano à deux mains, doigtées par Moscheleson, Mozart, Weber, Haydn, Clementi, soit 11 volumes grand format. Prix: 100 fr.
Brevets franco des Catalogues, comprenant les grands ouvrages illustrés, la Littérature, les Romans et ouvrages divers et le Catalogue spécial de Musique.

Saumur, imprimerie de P. GODET.